



COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 7 mai 2018, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : Mme Claire T. Vigneault, MM. Rosaire Pellerin, Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin, Mme Bélanda Drolet, Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence de M. Alain Dubois, maire.

Est également présente Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION NO 92-05-18:

Dénonciation - Entente Loisirs (Volet sportif)

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et la Ville de Plessisville ont signé, le 13 septembre 2013, une entente relative aux activités et structures de loisir – volet sportif;

ATTENDU que la durée initiale de cette entente est de cinq ans et cinq mois, soit du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2018;

ATTENDU qu'à l'échéance, elle se renouvellera pour une autre période de cinq ans, à moins qu'elle ne soit dénoncée par l'une ou l'autre des parties, six mois avant la date du renouvellement;

ATTENDU que la Municipalité désire dénoncer cette entente afin d'éviter un tel renouvellement;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu :

- Que la Municipalité de la Paroisse de Plessisville dénonce à la Ville de Plessisville sa volonté de ne pas renouveler l'entente relative à certaines activités et structures de loisir – volet sportif – signée par les parties le 13 septembre 2013;
- Que la secrétaire-trésorière transmette sans tarder une copie de la présente résolution à la Ville de Plessisville.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



